

et quatre discrets ou conseillers, respectivement italien, français, espagnol et allemand. Ces détails ont été fixés par les Bulles des Souverains Pontifes. Voilà pour l'administration : sur un conseil de sept membres, deux seulement sont italiens.

Le personnel franciscain de la Custodie de Terre Sainte se recrute parmi les différentes provinces de l'Ordre de Saint François. En 1912, la dernière statistique que nous ayons sous la main, le nombre total des religieux s'élevait à quatre cent cinquante, dont quatre-vingts environ, italiens.

Comment après cela prétendre que la Custodie est italienne ? Ce qui a sans doute induit en erreur ceux qui ont lancé cette affirmation, c'est le fait que la langue officielle de la Custodie est la langue italienne. Tous les Religieux, au service de la Custodie, parlent italien ; et cela s'explique aisément. A ces Religieux venus de tous les points du globe, il fallait une langue commune pour vivre en communauté. Le latin, qui aurait pu suffire aux prêtres, n'est pas à la portée des frères convers, c'est-à-dire de la moitié des Religieux. L'italien, au contraire, du moins pour l'usage courant, est facile à parler, — et ce qui n'est pas à oublier, c'était la langue de Saint François — ; raisons plus que suffisantes pour expliquer l'emploi de cette langue, mais raisons par trop faibles pour accuser la Custodie d'être italianissime.



Autre grief : On reproche à la Custodie de Terre Sainte de détourner la quête annuelle du Vendredi Saint du but pour lequel elle a été instituée par les Souverains Pontifes.

On oublie que leur Règle interdit aux Frères Mineurs toute propriété, tant en commun qu'en particulier. Ils ne sont donc, en Terre Sainte, que les administrateurs du Saint-Siège. Chaque année le budget de la Custodie est soumis à la Sacrée Congrégation de la Propagande qui l'examine, le discute, et l'approuve. Ajoutons, pour plus de précision que, par la volonté du Saint-Siège, les Franciscains de Terre Sainte ont les charges suivantes :